

COUPE NATIONALE PAR ÉQUIPES MIXTES D'ENTREPRISES

1 - DÉFINITION

La Coupe Nationale par équipes mixtes d'Entreprises regroupe les 16 meilleures équipes d'entreprises françaises.

Elle permet de décerner «le» titre de vainqueur de la Coupe Nationale et de classer chaque année les 16 premières équipes d'entreprises au niveau national.

2 - SEXE : Masculin et féminin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : juniors et seniors (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITÉ : Française, 2 étrangers autorisés par équipe tel que défini dans le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

– Ceinture marron minimum

– Deux années de licence F.F.J.D.A. dont celle de l'année en cours

– Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).

– Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS

Une équipe par entreprise est autorisée à participer (composée de 5 combattants minimum). Les combattants ont deux années de licence dont celle de la saison en cours et devront être salariés de l'entreprise à la date de la compétition. Le responsable de l'entreprise aura pour seule obligation de présenter à la table officielle la liste des combattants.

Les inscriptions devront être effectuées un mois avant la coupe nationale à la F.F.J.D.A. par le responsable sportif de l'entreprise.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Composition des équipes mixtes : M. – 66kg ; F. – 57kg ; M. – 73kg ; F. – 63kg ; M. – 81kg ; F. – 70kg ; M. + 81kg

Règlement identique aux compétitions par équipes fédérales.

Les combattants seront engagés dans la catégorie de poids dans laquelle ils auront été pesés.

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.F.J.D.A. avec un arbitre central sur le tapis et un arbitre à la table.

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

La victoire ne peut être accordée que s'il y a au minimum un yuko d'écart. Dans le cas où cette condition n'est pas remplie, l'arbitre annonce «Hikiwake» (match nul). Une équipe incomplète se verra pénalisée de 10 points et d'une défaite par forfait.

En cas d'égalité de victoires et de points, les équipes devront pour se départager :

1) S'il n'y a pas eu de match nul, se rencontrer de nouveau avec la même composition. En cas de nouvelle égalité, une catégorie de poids sera tirée au sort. Le vainqueur du combat déterminera l'équipe victorieuse.

2) S'il y a eu un ou plusieurs matchs nuls : les combattants ayant fait match nul devront se rencontrer à nouveau. En cas de nouvelle égalité, une catégorie de poids sera tirée au sort. Le vainqueur du combat déterminera l'équipe victorieuse.

Remarque : Lors du tirage au sort d'une catégorie de poids :

- en cas de forfait de l'un des combattants, le combattant présent sera déclaré vainqueur
- en cas de forfait des deux combattants, une nouvelle catégorie de poids sera tirée au sort.

En cas de hansoku make direct (faute grave), le combattant sanctionné ne pourra reprendre la compétition, mais il pourra être remplacé pour les tours suivants.

9 - TEMPS DU COMBAT : Féminines et masculins 3 minutes

10 - FORMULE DE COMPÉTITION

Poules ou Tableaux à double repêchage

Accompagnant non autorisé

Nota : Il n'y a pas de prise en charge par le FND pour cette compétition.

COUPE NATIONALE D'ÉQUIPES RÉGIONALES D'ENTREPRISES

1 - DÉFINITION

Grande animation des agents du monde du travail, actifs ou retraités, les coupes d'entreprises proposent une compétition de masse plus axée sur la convivialité, le plaisir de se retrouver, le plaisir de la pratique, que sur l'intérêt de la performance sportive. Cette compétition est organisée en référence aux textes, la définissant dans le code du travail.

2 - SEXE : Masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE

Ceintures noire et marron : juniors et seniors (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITÉ : Française, un étranger par équipe autorisé telle que définie par le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Equipe Grades : ceintures noires, marrons
- Deux années de licence, dont celle de l'année en cours
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée)
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition
- Attestation patronale de moins d'un mois à la date de la première compétition

6 - PARTICIPANTS

Deux équipes maximum par «entreprise», il est interdit de permuter les combattants d'une équipe à l'autre.

Quota : 2 équipes Grades.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Un seul combattant par catégorie de poids – pas de remplaçant – deux combattants minimum

– équipes Grades : ceintures noire, marron – 66 kg ; – 73 kg ; – 81 kg ; + 81 kg

Le dernier combattant devra peser obligatoirement plus de 81 kg

Pas de surclassement

8 - ARBITRAGE : Règles d'arbitrage de la F.F.J.D.A. avec un arbitre central sur le tapis et un arbitre à la table.

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

La victoire ne peut être accordée que s'il y a au minimum un yuko d'écart.

9 - TEMPS DU COMBAT : 3 minutes

10 - FORMULE DE COMPÉTITION : Poules ou Tableaux à double repêchage

Accompagnant non autorisé

11 - ÉPREUVES DE SÉLECTION

Départementale sur engagement (facultatif)

Régionale sur sélection ou engagement*

Nationale sur sélection *

* quota régional

Nota :

– important : les combattants disputeront les épreuves de sélection dans le département ou la région du club où ils sont licenciés pour la saison. Ils seront impérativement engagés sous le nom de l'entreprise qui leur délivrera l'attestation patronale. Pas de bonus ni de hors quota.

– un combattant ne peut représenter qu'une seule entreprise sur l'ensemble de la compétition.